

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ
COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN



INITIÉE PAR ENGIE ENERGIE SERVICES
agissant de concert avec LA VILLE DE PARIS

PRÉSENTÉE PAR



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN



Le présent document relatif aux autres informations de la société COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 15 mai 2018, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF dans sa dernière version en date du 20 mars 2015. Ce document a été établi sous la responsabilité de COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN.

Le présent document complète la note d'information conjointe relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société ENGIE ENERGIE SERVICES portant sur les actions de la société COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN, visée par l'AMF le 15 mai 2018, sous le numéro 18-174, en application de la décision de conformité du même jour.

Le présent document et la note d'information conjointe sont disponibles sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN (www.cpcu.fr), et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN
185, rue de Bercy
75012 Paris

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

I.	RAPPELS DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE.....	3
II.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÉGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF	3
III.	ÉVÈNEMENTS RÉCENTS INTERVENUS DEPUIS LA DIFFUSION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	4
III.1	Gouvernance d'entreprise	4
III.2	Communiqués de presse et données financières diffusés depuis la diffusion du Rapport Financier Annuel.....	4
IV.	ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	4
V.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE À COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN.....	4

I. RAPPELS DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 236-3 et 237-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la société ENGIE ENERGIE SERVICES, société anonyme au capital de 698.555.072 euros, dont le siège social est situé 1 place des Degrés – 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 046 955 (« **ENGIE ENERGIE SERVICES** » ou l'« **Initiateur** ») agissant de concert avec LA VILLE DE PARIS (ci-après ensemble les « **Concertistes** »), propose de manière irrévocable aux autres actionnaires de la société COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN, société anonyme au capital de 27.605.120 euros, dont le siège social est situé 185 rue de Bercy – 75012 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 097 324 (« **CPCU** » ou la « **Société** »), et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000052896 – mnémonique CHAU, d'acquérir la totalité de leurs actions CPCU dans le cadre d'une offre publique de retrait (l'« **Offre Publique de Retrait** ») qui sera immédiatement suivie d'une procédure de retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** » et, avec l'Offre Publique de Retrait, l'« **Offre** »), au prix de 201 euros par action CPCU (le « **Prix de l'Offre** »).

A la date du présent document, les Concertistes détiennent 1.688.860 actions et 3.377.705 droits de vote théoriques de la Société, représentant 97,89% du capital et 98,89% des droits de vote théoriques de la Société¹.

En conséquence, l'Offre porte sur la totalité des actions de la Société non détenues par les Concertistes à la date du dépôt du projet d'Offre, soit, à la connaissance de l'Initiateur, 36.460 actions, représentant 2,11% du capital et 1,11% des droits de vote théoriques de la Société sur la base d'un nombre total d'actions existantes de la Société s'élevant à 1.725.320, représentant 3.415.498 droits de vote théoriques.

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, a déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2018, le projet d'Offre et le projet de note d'information conjointe et garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

La durée de l'Offre Publique de Retrait sera de 10 jours de négociation.

Les Concertistes détenant ensemble plus de 95% du capital et des droits de vote de la Société, l'Offre Publique de Retrait sera immédiatement suivie de la mise en œuvre d'une procédure de Retrait Obligatoire conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF. Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les actions CPCU, autres que celles détenues par les Concertistes, qui n'auraient pas été apportées à l'Offre Publique de Retrait seront transférées à l'Initiateur moyennant une indemnisation identique au Prix de l'Offre (soit 201 euros par action), étant précisé que l'indemnisation versée dans le cadre du Retrait Obligatoire est, pour sa part, nette de tous frais.

Le détail du contexte et les modalités de l'Offre sont décrites dans la note d'information conjointe ayant reçu le visa N°18-174 de l'AMF en date du 15 mai 2018, disponible sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de CPCU (www.cpcu.fr), et peut être obtenus sans frais auprès de :

- COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN, 185, rue de Bercy – 75012 Paris ;
- SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE, 7, place Vendôme – 75001 Paris.

II. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2016 dans sa dernière version en date du 20 mars 2015, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de CPCU est une mise

¹ Nombre incluant 20 actions CPCU prêtées par ENGIE ENERGIE SERVICES à 4 administrateurs de la Société afin qu'ils puissent exercer leur fonction conformément à l'article 16 des statuts.

à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par CPCU et figurant dans le rapport annuel 2017 de la Société mis à la disposition du public le 22 mars 2018 (le « **Rapport Financier Annuel** »).

Le Rapport Financier Annuel a été déposé auprès de l'AMF.

Le Rapport Financier Annuel est disponible en version électronique sur le site Internet de la Société (www.cpcu.fr) et peut être obtenu sans frais auprès de la Société à l'adresse suivante : 185, rue de Bercy – 75012 Paris.

Le présent document incorpore par référence le Rapport Financier Annuel.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de CPCU figurent dans le Rapport Financier Annuel, sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document.

III. ÉVÈNEMENTS RÉCENTS INTERVENUS DEPUIS LA DIFFUSION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

III.1 Gouvernance d'entreprise

Dans sa séance du 22 mars 2018, Madame Camille BONENFANT-JEANNENEY a été nommée directrice générale de CPCU en remplacement de Monsieur Marc BARRIER qui a décidé de faire valoir ses droits à la retraite.

III.2 Communiqués de presse et données financières diffusés depuis la diffusion du Rapport Financier Annuel

Néant.

IV. ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Hormis ce qui est indiqué dans le Rapport Financier Annuel au paragraphe 4.B de la section III « Facteurs de risques et contrôle interne », il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, juridique ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de CPCU à la date du présent document.

A la date du présent document, la Société n'a pas connaissance de risque significatif supplémentaire autre que ceux décrits à la section III « Facteurs de risques et contrôle interne » du Rapport Financier Annuel.

V. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE À COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN

« J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mai 2018 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations concernant COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 en date du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 20 mars 2015 dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par ENGIE ENERGIE SERVICES et visant les actions de la société COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN
Représentée par Madame Camille BONENFANT-JEANNENEY
en qualité de Directrice Générale